

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00542 Numéro SIREN : 752 801 076 Nom ou dénomination : NOVALYS

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005412

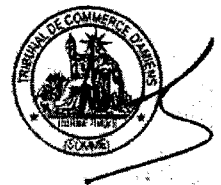
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

Dénomination : NOVALYS
Adresse : 32 allée de la Pépinière BÂTIMENT CATALPA 80480
Dury -FRANCE-

n° de gestion : 2012B00542
n° d'identification : 752 801 076

n° de dépôt : A2019/005412
Date du dépôt : 10/12/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 30/10/2019



412186

412186

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

NOVALYS
PROMOTEUR AMENAGEUR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 234 377,00 euros

Siege social:

32 allée de la Pépinière BATIMENT CATALPA 80480 DURY
RCS AMIENS 752 801 076

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
10 DEC. 2019
AMIENS
80 - 02

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
LE 30 OCTOBRE A 09H

Les associés de la Société NOVALYS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège de la Société, sur convocation faite par la Présidence le 25 octobre 2019.

I° PRESENCES ET REPRESENTATION :

Sont présents :

➤ La Société dénommée **PIERREVAL INVESTISSEMENT**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 3.597.900,00 euros ayant son siège social Boulevard René Descartes Téléport 3 - Futuroscope 86360 CHASSENEUIL DU POITOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des POITIERS sous le numéro 390 424 562.

Représentée par Monsieur **Yann DOFFIN**, agissant en qualité de Président,

➤ La Société dénommée **FINANCIERE TABASS**, Société civile, au capital de 86 768 euros ayant son siège social 3 résidence Anthelme, 80680 HEBECOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 815 173 554 .

Représentée par Monsieur **Benjamin TANT**, agissant en qualité de Gérant,

➤ La Société dénommée **FINANCIERE RAFALL**, Société civile, au capital de 86 768 euros ayant son siège social impasse de la Gare, 80160 PROUZEL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 815 284 377.

Représentée par Monsieur **Frédéric RAJKOWSKI**, agissant en qualité de Gérant,

➤ La Société dénommée **FINANCIERE PASOBA**, Société Civile, au capital de 1000,00 euros ayant son siège social à PLERIN (22190) - 1, rue Pierre et Marie Curie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 808 575 500.

Représentée par Monsieur **Olivier CLAY**, agissant en qualité de Gérant,

➤ La Société dénommée **FINANCIERE HELUAM**, Société Civile, au capital de 1000,00 euros ayant son siège social à PLERIN (22190) - 1, rue Pierre et Marie Curie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 808 523 799.

Représentée par Monsieur **Joël FOUNLY**, agissant en qualité de Gérant,

➤ La société **CASTILLO AUDIT** commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

RECEIVED
JAN 10 1961
U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D.C.

Les associés présents ou représentés, représentant en tant que tels, la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Yann DOFFIN préside la séance.

II°ORDRE DU JOUR

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des courriers de convocation des associés.
- Son rapport.
- Le rapport du commissaire au compte.
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution de dividendes prélevés sur le report à nouveau pour les propriétaires d'actions de catégorie B, D et E.
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président déclare que ces documents et les renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social durant un délai réduit du consentement écrit de tous les actionnaires et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture de son rapport, de l'exposé des motifs du projet de résolutions présenté et du rapport du commissaire aux comptes.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES PRELEVES SUR LE REPORT A NOUVEAU AUX PROPRIETAIRES D' ACTIONS DE CATEGORIE E ET F.

L'assemblée décide de procéder à la distribution de la somme de 3 712 022,60 euros prélevée sur le report à nouveau bénéficiaire 2018.

Détail des sommes distribuées :

Quote part distribuée à la Société Civile FINANCIERE RAFALL détenteur d'1 action de catégorie B: 28 000 euros.

Quote part distribuée à la Société Civile FINANCIERE PASOBA détenteur d'1 action de catégorie E: 1 902 673,94 euros.

Quote part distribuée à la Société Civile FINANCIERE HELUAM détenteur d'1 action de catégorie F: 1 781 348,66 euros.

Le report à nouveau passe de 5 500 465,38 euros à 1 788 442,78 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION : POUVOIR EN VU D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs à Monsieur Olivier CLAY, et plus généralement au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt nécessaires à la prise d'effet des décisions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

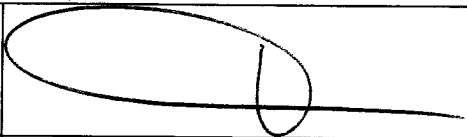
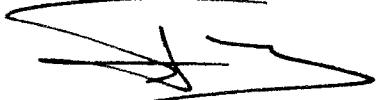
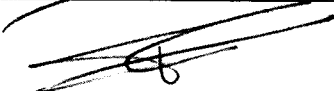
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h15. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée et les associés présents et représentés.

Fait à DURY le 30 octobre.
En 4 exemplaires sur 4 pages.

Le Président	
Pour PIERREVAL INVESTISSEMENT Yann DOFFIN	

NOVALYS

PROMOTEUR AMENAGEUR

Pour FINANCIERE TABASS Benjamin TANT	
Pour FINANCIERE RAFALL Frédéric RAJKOWSKI	
Pour FINANCIERE HELUAM Joël FOULNY	
Pour FINANCIERE PASOBA Olivier CLAY	